## Modèle de Formulaire d'Avis d'Appel d'offres

# Avis d'Appel d'offres

(Procédure à enveloppe unique)

PAYS : République Islamique de Mauritanie

**NOM DU PROJET : Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)** 

Marché: TRAVAUX DE REALISATION DES 14 NOUVEAUX RESEAUX D'AEP DES 14 LOCALITES RURALES SITUEES DANS LA WILAYA DE GORGOL

No Prêt/Crédit/Don: DON IDA N°5710-MR du 10/04/2020

No Référence : DAOI N° 09/PSEA/MHA/2024

- 1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le coût du **Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)**, et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du marché pour les **Travaux de réalisation des réseaux d'AEP des 14 localités rurales situées dans la wilaya du Gorgol.** Pour ce marché, l'Emprunteur procédera aux paiements en utilisant la méthode de décaissement « Paiement Direct », telle que définie dans les Directives de Décaissement de la Banque mondiale pour le financement des projets d'investissements.
- 2. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour **Travaux de réalisation** de 14 nouveau réseaux d'AEP dans 14 localités rurales situées dans la wilaya du Grogol liste des localités inscrite dans le DAO.

Le délai d'exécution des travaux est : 06 mois.

Les entreprises qui sont dans la situation ci-dessous indiquée ne peuvent pas être attributaires de ces marchés :

- Les entreprises qui ont un marché résilié par le MHA durant les 2 dernières années ;
- Les entreprises qui ont un ou plusieurs marchés avec le MHA accusant un retard de plus de 50% du délai contractuel le jour de lancement ;
- Les entreprises qui ont des marchés en cours de signature ou d'exécution dépassant un nombre de 3 marchés.
- 3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement— de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » datée de juin 2016, révisées en novembre 2017 et en août 2018] de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnairestels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
- 4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA) et prendre connaissance

du dossier d'Appel d'offres durant les heures de bureau de **8 :00 à 17 :00 heures** à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)

TVZ, Ilot D, N°13

B.P:2781 Nouakchott-Mauritanie

Téléphone/Fax + 222 45257015.; Courriel: mtarm2002@yahoo.com

- 5. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire éligible contre un paiement d'une somme non remboursable de **Dix Mille** (10 000) MRU. Le paiement sera effectué au niveau du Trésor Public. Le Dossier d'appel d'offre sera remis au représentant du soumissionnaire contre présentation de la quittance du Trésor.
- 6. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes : Pour être qualifié, le soumissionnaire doit présenter à la satisfaction du Maître d'Ouvrage des preuves, qu'il a la capacité et les ressources nécessaires demandé par le DAO pour mener à bien l'exécution des travaux. Cette qualification sera examinée sur la base des critères suivants :
  - Un certificat de qualification et de classification
  - Une capacité d'autofinancement délivrée par une banque agrée en Mauritanie d'un montant de Quatorze million ouguiyas (14 000 000 MRU) en liquidité ou facilités de crédit net d'autres engagements contractuels.
  - Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel durant les trois dernières années (2023, 2022, et 2021) d'un montant au moins égal au montant de trente million ouguiyas (30 000 000 MRU)
  - Avoir réalisé au cours des cinq dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, et 2019), au moins deux (02) marchés similaires de système d'AEP pour chacun comprenant des équipements d'exhaures, ouvrages de stockages (châteaux d'eau) et un réseau tel que détaillés dans la section III relative aux critères d'évaluation et de qualification.

#### Il est exigé de renseigner et justifier pour chaque expérience présentée les éléments suivants :

- La référence du marché,
- **♣** Le montant du marché,
- La date de réception (fournir le PV de réception),
- ♣ Descriptif des travaux (fournir une copie du marché),
- Les coordonnées téléphoniques et mail du maître d'ouvrage public bénéficiaire.
- Disposer du matériel minimum décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
- Proposer le personnel clé décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;

### Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

- 7. Les Soumissions doivent être remises à l'adresse Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA) Lot 455-Ilot C Tevragh Zeina Nouakchott, Mauritanie au plus tard le **21 Novembre 2024 à 13 Heures**. La remise des soumissions par voie électronique ne sera pas permise. Toute Soumission reçue après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée.
- 8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne qui souhaite assister à l'ouverture des plis à l'adresse indiquée ci-dessous, le 21

Novembre 2024 à 13H30 TU.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP\_MHA)

Adresse: I Lot C, lot N°445 Tevragh Zeina

Tel: (+222) 45 25 38 52- Nouakchott - Mauritanie

9. Les exigences en matière de qualifications sont :

Pour être qualifié, le soumissionnaire doit établir à la satisfaction du Maître d'Ouvrage des preuves, qu'il a la capacité et les ressources nécessaires demandé par le DAO pour mener à bien l'exécution des travaux.

- 10. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
- 11. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission établie par une banque agrée en Mauritanie pour un montant d'**un million cent ouguiyas 1 100 000 MRU.** La validité de cette garantie est de 120 jours à partir de la date limite de dépôt des offres.
- 12. **Toutes les Soumissions doivent être en toutes taxes** et accompagnées d'une Déclaration en matière d'Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS).

#### **Remarques importantes:**

- Toute référence non certifiée par une attestation délivrée par un maître d'ouvrage public et établie au nom du soumissionnaire ne sera pas prise en considération lors de l'évaluation de la qualification des soumissionnaires. Les attestations de bonne fin doivent être certifiées conformes à l'original par une autorité compétente.
- Les références réalisées par les sociétés-mères ou en qualité de sous-traitant ne seront pas prises en compte lors de l'évaluation de la qualification technique des soumissionnaires
- En cas d'expérience acquise grâce à un groupement de deux ou plusieurs entreprises, elle ne sera prise en considération que si l'accord de groupement a été annexé au marché et cité en tant que tel, et que l'accord indiquent clairement le rôle, les tâches et la part (en %) de chacun dans le groupement. Dans ce cas l'expérience considérée sera uniquement celle indiquée dans l'accord de groupement, même si l'un ou l'ensemble des membres du groupement détiennent une attestation d'expérience délivrée par un maître d'ouvrage. Dans tous les cas, et pour un projet déterminé dont les références sont mobilisées par deux soumissionnaires ou plus (séparés ou en groupement), la quantité totale de références de ce projet ne peut être décomptée de manière cumulée pour les différents intervenants.
- Le MHA se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour vérifier l'authenticité des références des soumissionnaires.

MOHAMED EL MOCTAR OULD MOHAMED TALEB LE COORDINATEUR NATIONAL DU PSEA